



RÉUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUTHION

COMPTE RENDU DES PRINCIPAUX ÉCHANGES

Mardi 26 mars 2024 à 14h30

Salle de l'amitié - Cuon 49150 Baugé-en-Anjou

Contacts :

Jeannick CANTIN, Président de la CLE du SAGE Authion

Arnaud DECAS, Directeur du SMBAA

Emma KETOR, Animatrice du SAGE Authion

Clara MARIE, Chargée de mission Communication / SIG du SAGE Authion

Amal SEBAI, Chargée de mission hydrogéologie et hydrologie

Anastasia SELLIER, Chargée de mission reconquête quantité qualité de la ressource en eau

Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion

Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents

1 Boulevard du Rempart

49 250 Beaufort-en-Anjou

Tél : 02.41.79.73.81

Adresse électronique : contact@sage-authion.fr



25 membres, tous collèges confondus, étaient présents à la séance plénière de la CLE du 26 mars 2024, 1 pouvoir a été donné – 26 votants au total sur les 53 membres de la Commission Locale de l'Eau.

Liste d'émargement pour le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (10 membres présents et 0 pouvoir) – 10 votants :

1er collège 29 membres	Nom & Prénom des membres 2019	EMARGEMENT	POUVOIR
Conseil Départemental Indre et Loire	CARLES Jean-Marie		
Conseil Départemental Maine-et-Loire	BERTIN Guy		
Conseil Régional du Centre Val de Loire	ROIRON Pierre-Alain		
Conseil Régional des Pays de la Loire	TOURON Eric		
SYDÉVA	BLANC Grégory <i>Eladw Jeanmichel</i>		
Etablissement Public Loire	DENIS Adrien		
PNR Loire Anjou Touraine	PASSET Jackle		
SMBAA (Président)	PEGE Patrice		
SMBAA (VP Authion)	PAVILLON Jean-Paul	Excusé	
SMBAA (VP Touraine)	BARANGER Benoit	Excusé	
SMBAA (VP Lathan)	RUAULT Christian		
SMBAA (VP Couasnon)	RABOUAN Franck		
Angers Loire Métropole	PROND Jean-Charles		
Angers Loire Métropole	BOUSSIGN Sébastien		
Angers Loire Métropole	HEULIN Paul		
Angers Loire Métropole	MEIGNAN Pierre-Noël		
Saumur Val de Loire	DEMION Pierre-Yves		
Saumur Val de Loire	POEHR Eric	Excusé	
Saumur Val de Loire	HARRAULT Jérôme		
Saumur Val de Loire	CANTIN Jeannick		
CC Baugeois Vallée	RUAULT Franck		
CC Baugeois Vallée	LEBRETON Michel		
CC Baugeois Vallée	CHAMPION Francis	Excusé	
CC Baugeois Vallée	CHAUSSEPIED Jean-Claude		
CC Touraine Ouest Val de Loire	DUPONT Xavier	Excusé	
CC Touraine Ouest Val de Loire	MELO Isabelle		
CC Touraine Ouest Val de Loire	GHANAY Hedia		
CC Anjou Loire Sarthe	BEAUDOIN Jean-Pierre	Excusé	
CC Chinon Vienne Loire	DAVID Pierre		

Liste d'émargement pour le collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations (11 membres présents et 0 pouvoir) - 11 votants :

2ème collège 14 membres	Nom & Prénom des membres 2019	EMARGEMENT	POUVOIR
Asso. ARCA	Gérard GODEFROY (BRESSION Dominique)		
CPIE Touraine	BOUCHAUD-VOLLEAU Valérie (Mathis PRIOUL ou Clément COROLLER)		
Synd.Prop.Pr.49	D'OYSONVILLE Hubert		
CCI Maine-et-Loire	LANGEVIN Michel		
Fédération de Pêche 37	MARQUET Daniel		
CCI Touraine	RAVEL-SIBILLOT Frédéric		
Fransylva 49	DU BOULLAY Nicolas (D'OYSONVILLE Henri ou LACARELLE Jean-Marc)		
Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire	LAIZE Denis		
CRDA Baugeois	LAMBERT Jean-Denis		
FNE Anjou	COUVERCELLE Christian (ou Eric BOISTAULT)		
Asso. Irrigants BVA	BLOURDIER Antony		
Chamb.Ag.I&L	PICHET Thomas		
Fédération de Pêche 49	SALES Armel ou CHATARD Nicolas		
LPO	MORON Jean-Pierre		

Liste d'émargement pour le collège des services de l'Etat et de ses établissements publics (4 membres présents et 1 pouvoir) – 5 votants :

3ème collège 9 membres			
DREAL Centre - Préfete coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne	Représenté par M. Nicolas MEYER	Excusé	
Préfecture du Maine-et-Loire	Monsieur Pierre Ory A l'attention de M. Simon RAIMBAUD		
Préfecture d'Indre-et-Loire	Monsieur Patrice LATRON Représenté par M. Thierry JACQUIER (eau)		
Agence de l'eau Loire Bretagne Délégation Anjou-Maine	Monsieur le Directeur général ou son représentant : M. Pascal BONIDU	Excusé	
DREAL Pays de la Loire	Représenté par M. François-Jacques CHENAIS		
DDT 49 Service départemental de la police de l'eau	A l'attention de Mme GELLE, M. ANDRE, M. DUPREI		AELB - Pascal BONIDU
DDT 37	Représenté par M. PIQUEMAL & M. BLANCHARD		
Office Français de la Biodiversité	Représenté par Nathalie FRANQUET, Aurélien VIAU, M. CHANTELOUP		
Office National des Forêts	Représenté par Mme Tifenn BOUVET-CHOLEAU		

Étaient aussi présents, lors de la Commission Locale de l'Eau :

- **La cellule d'animation du SAGE :**
 - o Arnaud DECAS (SMBAA)
 - o Emma KETOR (SAGE Authion)
 - o Amal SEBAI (SAGE Authion)
 - o Anastasia SELLIER (SAGE Authion)
 - o Caroline LE MASLE (SAGE Authion)
 - o Ombeline BOUVERESSE (SMBAA)

- **Personnes présentes en qualité d'observateurs :**

Personnes présentes en qualité d'observateur ou d'intervenant extérieur		
STRUCTURE	NOM / PRÉNOM	SIGNATURE
FDPPMA49	FENEON Stéphanie	
Collaborateur Broyeur PLANC SUDREV	CHÉUSSE Isabelle GARNAUD Christian	 



L'ordre du jour de la séance plénière était le suivant :

1. Point d'information : les sollicitations du groupe de travail des dossiers pour avis
 - a. Création d'une unité de broyage à Saint-Barthélemy d'Anjou
 - b. Plan Annuel de Répartition (PAR) pour la saison d'irrigation 2024
2. Validation du Compte-rendu de la dernière CLE
3. Avis : Autorisation temporaire de prélèvement pour alimenter les dispositifs d'aspersion de lutte contre le gel sur les territoires AOC de Saint-Nicolas-de-Bourgueil et de Bourgueil (37)
4. Point d'information : La stratégie d'avenir du Bassin de l'Authion (SYDEVA)
5. Orientation : Prise en compte de linéaires de haies en ZHE sur le Val d'Authion
6. Point d'information : Etude H.M.U.C – Modalités d'intégration de Rillé dans le modèle souterrain
7. Point d'information : Le programme de la semaine de l'eau
8. Point divers



La présentation est consultable sur le site internet du SAGE dans la rubrique documentation ou à partir du lien suivant :

<https://www.sage-authion.fr/download/8035/?tmstv=1711537455>

Préambule

Jeannick CANTIN introduit la séance et accueille les membres de la Commission Locale de l'Eau. Il remercie la ponctualité de chacun et décline l'ordre du jour de la séance.

Jeannick CANTIN rappelle les règles de fonctionnement de la CLE : seul le titulaire peut intervenir lors de telles assemblées afin de limiter les débordements et les dérives du temps imparti.

1 Point d'information : les sollicitations du groupe de travail des dossiers pour avis

Jeannick CANTIN rappelle aux membres que le groupe de travail des dossiers pour avis permet d'être réactif lorsque la CLE est sollicitée pour émettre un avis avec des échéances généralement courtes à respecter. Il rappelle que le groupe de travail est ouvert à tous.

1.1 Création d'une unité de broyage à Saint-Barthélemy d'Anjou

Emma KETOR présente le projet, ses spécificités et la concordance avec les enjeux du SAGE.

Pas de remarques.

1.2 Plan Annuel de Répartition (PAR) pour la saison d'irrigation 2024-2025

Emma KETOR explique que malgré l'importance de ce dossier structurant pour le territoire, l'équipe du SAGE Authion a dû faire appel au groupe de travail des dossiers pour avis au vu du court délai imposé (15 jours). Elle explique que, pour la première fois, le PAR est conforme aux volumes prélevables du SAGE et aux engagements pris dans le cadre de l'autorisation unique de prélèvement. Emma KETOR souligne l'effort fourni par l'OUGC par rapport aux réductions considérables des volumes initialement demandés par les irrigants et les volumes finalement accordés dans le cadre de ce PAR 2024.

Christian COUVERCELLE s'interroge sur les modalités de la bancarisation de la donnée : de quelle manière et par qui.

Jeannick CANTIN répond que la capacité de bancarisation revient à l'OUGC, dont la technicité est possible.

Denis LAIZE souhaite réagir en donnant le postulat que ces données sont déjà bancarisées depuis le départ, et pour lesquelles il serait difficile de faire plus. Il rajoute qu'il appartient aux services de l'Etat de faire les contrôles.

Christian COUVERCELLE rebondit sur ces précédentes remarques en rappelant que les services de l'Etat n'ont pas les capacités humaines de faire ces contrôles.

Jeannick CANTIN rappelle que tous les irrigants demandant des volumes possèdent des compteurs. Il ajoute que les dispositions à prendre pour régulariser certaines situations sont relativement sensibles à mettre en place. Il convient au collectif et à la profession d'encourager chacun à effectuer son travail dans les règles, en bonne communication. L'approche règlementaire n'est pas indispensable.

Denis LAIZE explique que les volumes prélevés sont transmis annuellement en toute transparence aux services de l'Etat. Ces derniers ont donc toutes les données nécessaires pour réaliser les contrôles des compteurs et des horaires d'irrigation. Il rajoute qu'en périodes de restriction les horaires d'irrigation ont toujours été respectés.

Denis LAIZE tient à souligner les efforts importants de réductions réalisées sur certaines UG. Il rappelle que les volumes prélevables ont été évalués avec les volumes connus de l'époque : la connaissance des prélèvements était très partielle du fait de l'absence de dispositifs de suivi. De fait, les volumes actuels remettent en cause la situation des structures agricoles actuelles : la survie du modèle agricole est enclenchée. Il est inquiet sur la question, la méthodologie employée et les conclusions à venir de cette étude. Il attire la vigilance sur la nécessité de valider politiquement des choix techniques qui peuvent entraîner des conséquences par la suite. Il ajoute que les études H.M.U.C doivent définir des volumes d'irrigation par rapport à la disponibilité de la ressource et non pas réduire automatiquement les prélèvements pour l'irrigation comme évoqué par l'AELB (réduction de 10%).

Christian COUVERCELLE prend la parole pour rappeler que H.M.U.C ne concernent pas seulement les « Usages »

2 Validation du compte-rendu de la dernière CLE

Jeannick CANTIN rappelle que l'ordre du jour est chargé. Il précise les modifications réalisées sur l'ancien compte rendu par les apports de l'AELB et leurs aides financières sur le volet quantité du CT Eau (courantomètre, fiabilisation de suivi des nappes, création de piézomètres...)

Arnaud DECAS ajoute que l'AELB supporte le SMBAA sur une étude pionnière et nous permet de dé plafonner jusqu'à 100% d'aides bien que l'étude H.M.U.C. n'a pas pu en bénéficier.

Jeannick CANTIN demande aux membres de la CLE s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier compte-rendu de la CLE.

Pas de remarque.

Détails du vote :

Objet	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre total de votants
Contre	0	0	0
Pour	25	1	26
Abstention	0	0	0
TOTAL des votes	25	1	26
Ne participe pas au vote	0	0	0

Après délibération, le compte-rendu de la séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du 30 janvier 2024 est validé à l'unanimité, avec 26 votes.

3 Avis : Autorisation temporaire de prélèvement pour alimenter les dispositifs d'aspersion de lutte contre le gel sur les territoires AOC de Saint-Nicolas-de-Bourgueil et de Bourgueil (37)

Emma KETOR prend la parole pour présenter le dossier de demande d'autorisation temporaire de prélèvements et sa conformité avec les documents du SAGE. Cet avis doit être émis avant le 11 avril 2024. Emma KETOR rappelle les chiffres-clés du dossier ainsi que les mesures d'évitement et de réduction des incidences proposées par les pétitionnaires. Emma KETOR détaille la compatibilité, les réserves émises et compléments demandés pour chaque disposition du SAGE. Au vu des nombreux points abordés, elle propose de laisser la parole à la suite de l'enjeu 1.

Jean-Pierre PIQUEMAL précise qu'il y aura une clé de répartition pour garantir que chaque volume attribué sera cohérent avec l'étude d'impact. Il ajoute des précisions notamment sur l'utilisation d'un abaque pour chaque autorisation. Il explique la relation entre l'échelle limnimétrique et l'abaque pour déterminer le débit du cours d'eau afin de respecter les débits autorisés et les débits de crise. Il mentionne que l'impact sur les nappes n'est pas considéré car la modélisation n'inclue pas la limite entre les alluvions et le Cénomani.

Arnaud DECAS souhaite apporter une rectification aux derniers propos. Il précise que les deux nappes sont bien séparées dans le modèle souterrain H.M.U.C.

Jeannick CANTIN soulève qu'une nouvelle clé de répartition devra être établie par la chambre d'agriculture pour répondre à la situation de 2024 car la clé de répartition présentée dans le dossier est celle émise à titre indicatif prenant en compte l'ensemble des prélèvements (existants et en projet). Il ajoute que ce système peut être limitant si au bout de plusieurs nuits de gel les vigneron ne peuvent plus asperger, il n'y a pas de retour en arrière possible. Cette crainte est confirmée par Gérard GODEFROY.

Eric BOISTAULT s'étonne des quantités de volumes demandées (40 m³/ha) pour l'aspersion qu'il imaginait comme des « microgouttes » alors qu'en réalité l'aspersion n'est pas localisée mais plutôt sous forme d'une large couverture : arrosage de toute la parcelle en même temps. De plus, il s'interroge sur les deux taux de restitution présentés : 78% de restitution au territoire estimé dans le cadre du dossier et 90% présenté dans le tableau de l'AUP (OUGC, 2019).

Arnaud DECAS explique que l'AELB préconise un taux de restitution de 90% mais qu'un travail par les services de l'État et porteur de projet a été fait, aboutissant à un taux de restitution de 78 %.

François-Jacques CHENAIS informe qu'il n'y a aucune doctrine sur le taux de retour au milieu. Il explique que selon les territoires, le taux de restitution n'est pas le même et que certains ont préféré ne pas prendre en compte de retour au milieu car ce dernier n'est pas le même qu'à l'origine de la ressource.

Christian COUVERCELLE s'interroge sur la prise en compte des cours d'eaux réalimentés.

Jeannick CANTIN et Patrice PÉGÉ demandent au SYDÉVA d'apporter des précisions. Christian GRIMAUULT explique alors que si les débits spécifiques des cours d'eau sont très importants, la pompe de Saint Patrice est activée pour permettre de réalimenter les cours d'eau du secteur.

Eric BOISTAULT insiste sur l'importance, pour la profession, de chercher d'autres techniques non gourmandes en eau pour l'avenir. De plus, il fait remarquer qu'il manque, dans le projet d'avis, la réserve suivante : « Sous réserve [...] de la mise en place des compteurs d'eau prévus page 135 du dossier d'incidence pour l'ensemble des points de prélèvements à l'horizon 2024. Le SAGE souhaite disposer, au plus tard lors de la dernière CLE 2024, des éléments attestant la mise en place des compteurs. »

Christian GRIMAUULT ajoute que si les compteurs doivent être installés avant la délivrance de l'arrêté individuel de prélèvement alors les éléments peuvent être envoyés à la prochaine CLE puisque la saison d'aspersion est en avril.

Jeannick CANTIN répond que ceci devra être ajouté à l'avis sur le dossier.

Emma KETOR reprend la présentation et détaille la compatibilité, les réserves émises et compléments demandés pour les enjeux 2 et 3.

Denis LAIZE demande une précision sur la temporalité de l'interdiction d'usage de produits phytosanitaires.

Jeannick CANTIN souligne que le pétitionnaire a noté cela dans ces mêmes mots. Il est demandé de préciser la mesure.

Pierre CHANTELOUP explique que c'est une préconisation technique d'usage, plutôt avril-mai voire début juin. Il ajoute que, dans les faits, les herbicides sont incompatibles avec le maintien des inter-rangs. Il demande que cette interdiction, par exemple deux mois avant la période d'aspersion, soit notée clairement dans les arrêtés individuels.

Gérard GODEFROY précise qu'en dehors des herbicides, il n'y a pas de pesticides qui sont utilisés dans l'époque précédent une éventuelle lutte antigel.

Jeannick CANTIN s'interroge sur l'installation des compteurs d'eau pour la prochaine saison.

Jean-Pierre PIQUEMAL et Gérard GODEFROY informent que les pétitionnaires sont en train de mettre en place les compteurs. Jean-Pierre PIQUEMAL ajoute qu'aucun arrêté ne sera délivré sans compteur d'eau.

Christian COUVERCELLE demande un retour de ce dispositif à la prochaine CLE.

Après délibération il est décidé de ne pas effectuer le vote à bulletin secret.

Détails du vote :

Objet	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre total de votants
Contre	0	0	0

Objet	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre total de votants
Pour	20	0	20
Abstention	5	1	6
TOTAL des votes	25	1	26
Ne participe pas au vote	0	0	0

Après délibération, l'avis favorable sous réserve d'apporter les compléments demandés en amont de la délivrance des arrêtés individuels et de prendre en compte les recommandations listées dans la présentation pour la demande d'autorisation temporaire de prélèvement pour alimenter les dispositifs d'aspersion de lutte contre le gel sur les territoires AOC de Saint-Nicolas-de-Bourgueil et de Bourgueil (37) est validé, avec 20 votes et 6 abstentions.

4 Point d'information : La stratégie d'avenir du Bassin de l'Authion (SYDEVA)

Jeannick CANTIN donne la parole aux représentants du SYDÉVA : Guy BERTIN, président du SYDÉVA et Christian GRIMAULT, directeur du SYDÉVA.

Guy BERTIN introduit la présentation en rappelant le contexte de la démarche mise en place depuis 2022. Christian GRIMAULT prend ensuite la parole pour présenter la vision collective d'avenir du bassin de l'Authion. Il termine sa présentation en sollicitant la CLE pour se positionner vis-à-vis de cette stratégie, structurante pour l'aménagement du territoire pour les 50 prochaines années :

- Réfléchir ensemble à la meilleure construction du portage ?
- Positionnement de la CLE comme Comité de pilotage stratégique ?

Guy BERTIN conclut en expliquant que des échanges sont en cours avec les EPCIs pour l'appropriation de ce sujet à portée collective.

Jeannick CANTIN demande si des remarques sont soulevées.

Antony BLOURDIER apprécie qu'une stratégie pourrait être rédigée noir sur blanc, appuyant les projets de soutien à l'étiage par des retenues collinaires à destination de divers usages (irrigation, extinction de feux). Il ajoute que des éléments favorables en termes de souveraineté alimentaires ont été soulevés. Il explique que les échanges autour du plan de convergence ont permis de soulever de nombreuses interrogations sur la réévaluation des nouveaux seuils réglementaires à l'étiage. Il informe les membres de la CLE que la sortie d'un nouvel arrêté avec une mise à jour des seuils piézométriques (votés en CLE le 16 mai 2023) serait refusée par la profession.

Denis LAIZE appuie les remarques d'Antony BLOURDIER et souligne l'importance des mots et du temps accordé à cette instance sur le sujet. Il ajoute que les instances doivent être complémentaires pour cette stratégie d'avenir du bassin. De ce fait, il émet un doute sur la légitimité de la CLE à être COPIL pour ce projet, mais souhaite que la CLE soit consulté pour avis régulièrement.

Gérard GODEFROY s'interroge sur la prise en compte des clapets dans cette stratégie. Ce à quoi Guy BERTIN répond que les modalités opérationnelles ne sont pas encore définies, d'où l'importance de définir le cadre de cette stratégie, son portage et pilotage.

Patrice PÉGÉ rejoint la position de Denis LAIZE et complète avec le fait que la CLE ne peut être porteuse d'un COPIL, cette dernière étant portée par une structure, à savoir le SMBAA. La constitution du COPIL peut s'apparenter aux membres de la CLE élargie (ajout des EPCI, ...). Il est rejoint par Jeannick CANTIN sur ce point.

Jean-Denis LAMBERT souligne l'intérêt partagé de cette stratégie : se projeter sur des changements réels est évidemment indispensable. Il y a l'acceptabilité de ce qui est entrepris sur le territoire et ce qui a été réalisé jusqu'alors en tenant compte des évolutions. Il partage le regret que certaines données n'aient pas été prises en compte suffisamment tôt. Enfin, il alerte les membres de la CLE pour ne pas sous-estimer le risque qu'il y ait un rejet total de la profession malgré tout le chemin parcouru jusqu'ici et la prise de conscience progressive au changement.

Christian COUVERCELLE pense qu'il y a une réflexion à mener sur l'utilisation de l'eau comprenant tous les usages. Il alerte sur le risque d'accaparement de l'eau via les « bassines ». Il appuie le fait que le retour au fonctionnement naturel est impossible mais qu'il est envisageable d'intégrer le bon fonctionnement de tous les milieux pour tous les usages afin de mener à bien une réflexion collective.

Pierre CHANTELOUP souhaite modérer les dires sur la situation de l'année 2022. En effet, il y a eu beaucoup d'assec pour lesquels les milieux ne s'en sont pas encore remis. En réponse à Antony BLOURDIER, il ajoute qu'il ne faut pas remettre en cause le travail effectué par l'équipe technique du SAGE sur le calcul des nouveaux seuils.

François-Jacques CHENAIS ajoute qu'il faut que la stratégie s'appuie sur les études existantes. Pour lui cette stratégie peut s'apparenter à un PTGE pour lequel la définition de la gouvernance est nécessaire : qui finance ? qui coordonne ? qui valide ? comment sont présentées les hypothèses avec les différents niveaux de réponse et les marges d'incertitude sans remise en cause globale des études car elles sont, pour la plupart, en cours de travail technique.

Frédéric RAVEL-SIBILLOT souligne que l'idée est excellente avec l'étude HMUC comme première brique. Il ajoute cependant que cette stratégie ne peut pas être seulement technique, elle est avant tout politique.

Guy BERTIN appuie sur le fait que cette stratégie est un ensemble global de réflexion qu'il faut mener collectivement avec une vision partagée (changements de pratiques, de variétés, de comportements, ...) pour peut-être devenir un bassin expérimental de ce qui sera défini par la suite comme quelque chose de plus large.

Jeannick CANTIN clos les remarques en ouvrant sur la réflexion de ce que nous souhaitons conserver et/ou développer sur le territoire. Il remarque qu'il faut porter une réflexion globale

avant de penser aux moyens à mettre en place, ne voyant pas la CLE comme pouvant porter ce type de réflexion et stratégie globale malgré le fait que c'est un vrai projet collectif ; les conclusions sur l'étude HMUC sont prioritaires. Il précise qu'il serait essentiel d'avancer sur le projet UG2&9 avant de porter des réflexions stratégiques sur le bassin versant en lui-même : le projet de l'UG 2 et 9 pourrait être un exemple à petite échelle pour l'avenir de la stratégie à plus grande échelle.

Patrice PEGE appuie que l'idée de terminer le projet dans un premier temps développé sur les UG 2&9 depuis 2020 est primordial, dans le contexte financier actuel relativement restreint, face au contexte politique et en adéquation avec le contexte local. Patrice PEGE souligne qu'il manque certains acteurs disposant de compétences intimement liées à l'eau. La question principale est : quel projet politique souhaite-t-on sur le territoire ?

Christian COUVERCELLE appuie Guy BERTIN sur le fait que les acteurs autour de la table soient les bons acteurs et non une question financière seule.

François-Jacques CHENAIS souligne que dans le cas d'un PTGE, le COPIL est constitué des membres de la CLE élargi aux autres acteurs compétents en la matière (comme les EPCIs).

Arnaud DECAS précise que la similitude de périmètre SAGE/SMBAA, le CTEau Authion multi-acteurs multithématiques porté par le SMBAA et la présence d'un OUGC depuis 2016 permettent une gestion adéquate de la ressource en eau rendant la mise en place d'un PTGE très discutable. A ce titre, l'AELB n'a pas préconisé l'Authion, malgré l'omniprésence du volet Quantitatif, comme territoire nécessitant un PTGE. Il ajoute que le SAGE est porté par le SMBAA et ce dernier ne dispose pas de toutes les compétences visées pour piloter cette stratégie globale (question de l'assainissement, l'eau potable, eaux pluviales, ruissellement, ...).

Patrice PEGE souligne l'importance d'avoir posé le débat et pense qu'une CLE élargie (avec l'ensemble des acteurs concernés et compétents) semblerait pertinente pour ré-aborder le sujet.

Jackie PASSET rappelle que l'avenir est préoccupant et que le temps de la réflexion ne doit pas empiéter sur l'action.

Jeannick CANTIN conclut sur le fait que tous les acteurs sont en accord sur le principe de réflexion mais qu'aucune décision de portage ou associée ne peut être prise. Il faudrait élargir les membres impliqués dans la réflexion. Il ajoute l'importance de poursuivre la réflexion démarrée aux UG2&9 et d'agir sur ces UGs qui peuvent être la vitrine d'une stratégie plus large.

Il est proposé de se réunir une prochaine fois avec uniquement cette stratégie à l'ordre du jour et d'élargir cette réunion à l'ensemble des structures compétentes.

5 Orientation : Prise en compte de linéaires de haies en ZHE sur le Val d'Authion

Emma KETOR résume le projet et la proposition technique d'Angers Loire Métropole, soulignant la délicatesse de l'orientation qui est demandée à la CLE. En effet, le SAGE ne dispose pas de règle ni de disposition particulière sur le sujet. La CLE ne peut donc qu'émettre son point de vue en faveur de la ressource.

Denis LAIZE souhaite réagir sur ce sujet qu'il suit de près. Il explique que le bureau d'études qui a effectué le recensement s'attendait à trouver plus de zones humides effectives sur la commune de Loire Authion du fait de l'histoire de la vallée et que c'est la seule commune sur laquelle il propose une nomenclature spécifique sur les haies. Selon lui, ils n'ont pas réussi à classer cela en zones humides, malgré la présence de frênes et ont créé une carte annexe hors réglementation. Il s'inquiète des données retenues dans le cadre de cette étude et de l'impact réglementaire que cela peut avoir dans le futur.

Christian COUVERCELLE s'interroge sur les résultats de la présente étude avec un total de 1000 ha en zone humide sur la commune. En effet, il rappelle qu'un inventaire avait été mené il y a 30 ou 40 ans et il en ressortait 8 000 ha de zones humides.

Johan DUPRET explique qu'une zone humide intègre divers paramètres, tant pédologique, que floristique. Si l'un des marqueurs est identifié, alors il peut être intégré à une bancarisation car légitime à l'intégration au classement de zones humides.

Pierre CHANTELOUP rappelle qu'il n'y a aucun impact réglementaire, juste une portée informative et un outil d'aide à la décision pour les projets d'aménagement.

Arnaud DECAS précise que Angers Loire Métropole reste le seul décideur de ce qui sera intégré dans l'étude et dans les documents d'urbanisme. L'orientation de la CLE n'a pas de valeur réglementaire, la sollicitation n'étant pas une demande d'avis.

Pour conclure, la CLE du SAGE Authion ne se positionne pas sur la nomenclature spécifique proposée par la cellule technique d'Angers Loire Métropole. Cependant, elle rappelle que ces linéaires de haies sont déjà classés au titre du PLUi actuel et rappelle que ce classement s'inscrit dans la dynamique actuelle de plantation de haies sur le territoire, notamment par le SMBAA (18.5 km en 2023).

6 Point d'information : Etude H.M.U.C

Modalités d'intégration de Rillé dans le modèle souterrain

Amal SEBAI prend le relais et souligne les points de vigilance apportés durant toute l'étude HMUC. Elle précise que les hypothèses qui ont été définies dans le cadre de l'étude HMUC de l'Authion ont été toujours évoquées et présentées en COPIL puis en COTECH. Elle rajoute que l'ajustement des seuils piézométriques actuels présenté et validé en CLE du 16 mai 2023 ne fera pas l'objet d'un nouvel arrêt en 2024. De nouveaux seuils piézométriques vont être calculés au cours de l'étude HMUC et qui vont être définis et appliqués dans le cadre de l'arrêté cadre interdépartemental de l'Authion.

Denis LAIZE s'indigne des demandes financières successives du bureau d'études et s'interroge sur la possibilité de réaliser cette étude en interne.

Arnaud DECAS explique qu'il n'est pas possible de réaliser l'étude HMUC en interne pour assurer sa crédibilité face aux conclusions portées mais aussi pour des raisons techniques et matérielles.

7 Point d'information : Le programme de la semaine de l'eau

Jeannick CANTIN invite les membres de la CLE à participer aux différents évènements de la semaine de l'eau et décline le programme.

8 POINTS DIVERS

Jeannick CANTIN informe les membres de la tenue de la prochaine CLE.

Séance plénière de la CLE :

JUIN 2024

Les prochains points à aborder sont les suivants :

- La validation du rapport d'activité 2023 de la CLE
- 7^{ème} Plan d'Actions Régionales (PAR) Nitrates (Jean-François CHENAIS, DREAL Pays-de-la-Loire)
- Réforme des SAGE (François-Jacques CHENAIS, DREAL Pays-de-la-Loire)



Jeannick CANTIN remercie les membres de leur présence et de leur implication et lève la séance.

Le Président de la CLE du SAGE Authion,
Jeannick CANTIN

